



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5269

Groupe scolaire Duvivier Cronstadt - Acquisition et construction - opération n°07168001 -
146 avenue Berthelot, 69007 Lyon - Lancement des travaux et affectation complémentaire
d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5269 - GROUPE SCOLAIRE DUVIVIER CRONSTADT - ACQUISITION ET CONSTRUCTION - OPERATION N°07168001 - 146 AVENUE BERTHELOT, 69007 LYON - LANCEMENT DES TRAVAUX ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1, PROGRAMME N° 00006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2017/2806 du 27 mars 2017, vous avez approuvé l'acquisition à titre onéreux du tènement immobilier bâti impasse des Chalets auprès des époux Dumora.

Par délibération n° 2018/4030 du 2 juillet 2018, vous avez approuvé le lancement des études préalables pour un montant de 500 000 €TTC.

Par délibération n° 2019/4580 du 25 mars 2019, vous avez approuvé le lancement des travaux de démolition des bâtiments existants (préalablement à la construction du groupe scolaire), ainsi que les études (dont les études de maîtrise d'œuvre) et autres prestations pour un montant 2 500 000 €TTC.

Par délibération n° 2019/4833 du 1er juillet 2019, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-1 «Aménagements Groupes Scolaires 2015-2020», programme n° 00006 « Scolaire ».

L'acquisition du foncier (446 700 € TTC), les études préalables et autres prestations (500 000 € TTC), les crédits relatifs aux travaux de déconstruction du tènement (1 000 000 €TTC), ainsi que les crédits nécessaires à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre (1 500 000 €TTC), soit un montant total de 3 446 700 €TTC, ont ainsi déjà été votés par le Conseil municipal.

Après l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre conformément à la réglementation relative aux marchés publics, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué par la Commission d'appel d'offres, au vu de l'avis du jury, au groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est Atelier Régis Gachon, pour un montant de 1 105 000 €HT.

Les études de maîtrise d'œuvre au stade APS (avant-projet sommaire) conduisent à un montant global de l'opération estimé à ce jour à 18 446 700 €TTC (valeur juillet 2019), comprenant les études, frais de maîtrise d'œuvre et autres prestations intellectuelles, les démolitions, ainsi que 400 000 € TTC pour le mobilier, 446 700 € pour le foncier, 120 000 €TTC estimés pour les assurances dommage-ouvrage et tous risques chantier, hors découverte éventuelle d'amiante. Ce montant sera précisé à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD).

Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements Groupes Scolaires 2015-2020 », programme n° 00006 « Scolaire ».

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la réglementation en vigueur relative aux marchés publics ;

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 21 mai 2019 ;

Vu les délibérations n° 2017/2806 du 27 mars 2017, n° 2018/4030 du 2 juillet 2018, n° 2019/4580 du 25 mars 2019 et n° 2019/4833 du 1er juillet 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des travaux de l'opération n° 07168001 « Groupe scolaire Duvivier-Cronstadt – Acquisition et construction », est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006.
- 2- La dépense de fonctionnement, d'un montant de 120 000 €TTC, sera prélevée sur l'exercice 2020 (sous réserve du vote du budget 2020) et sur la nature 6162, fonction 020, programme ASSURANCES, opération PRIME.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00006, AP n° 2015-1, opération n° 07168001 et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :
 - Réalisé antérieur : 528 590 €;
 - 2019 : 900 000 €;
 - 2020 : 1 500 000 €;
 - 2021 : 15 398 110 €

- 4- Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY